

## Association « A Petits Pas »

## 2 chemin des Damoiselles 49340 NUAILLE



## **BULLETIN DE SOUTIEN/ADHESION 2025**

	:Prénom
	sse:
Code	postal : Ville :
	l :@
Je sou	uhaite :
•	Devenir membre adhérent de l'association « A Petits Pas » (10 €), soitEuros
	A ce titre, je déclare reconnaitre l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.
•	Effectuer un don à l'association « A Petits Pas », soitEuros
	Les dons , ouvrent droit à :
	- Une déduction d'impôt égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable, pour les particuliers.
	<ul> <li>Une déduction d'impôt de 60 % du montant du don, dans la limite de 20 000 € ou 0,5% du chiffre d'affaires HT annuel pour une entreprise.</li> </ul>

L'Association « A Petits Pas », reconnue d'intérêt général, entre dans le champ d'application de cette disposition fiscale.

A réception de votre don, un reçu fiscal vous sera adressé pour votre déclaration d'impôt.

Règlement : par chèque au nom de l'association, ou par virement sur le compte de l'association : IBAN FR76 1027 8394 4100 0209 0560 155 BIC: CMCIFR2A

Bulletin à renvoyer par voie postale à « A Petits Pas », ou par mail à Didier Auger (Voir coordonnées en en tête ou pied de page)

« A Petits Pas »





Tél : 06 70 79 19 66 e-mail : <a href="mailto:didierauger0212@gmail.com">didierauger0212@gmail.com</a> ; <a href="mailto:contact@apetitspas.fr">contact@apetitspas.fr</a> SIRET : 487 684 623 00019 - CODE APE : 913E